



Rapport Annuel

R-co 4Change Equity Euro

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	4
2.3 Profil de risque et de rendement.....	13
2.4 Catégories de parts.....	13
3. Compte-rendu d'activité.....	15
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	15
3.2 Commentaire de gestion.....	15
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	17
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	17
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	17
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	18
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	18
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	19
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	19
4.5 Risque global.....	19
4.6 Informations sur les risques financiers.....	20
5. Informations réglementaires.....	21
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	21
5.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.2.1 Politique de vote.....	21
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.3 Politique de rémunération.....	22
5.4 Frais d'intermédiation.....	23
5.5 Données SFDR.....	24
6. Annexes.....	25

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co 4Change Equity Euro a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx ® DR, en étant en permanence investi et exposé à hauteur de 90% de son actif net sur le marché des actions de la zone euro. Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'Euro Stoxx ® DR (dividendes réinvestis) (Code Bloomberg : SXXT Index). Cet indice est un indice de référence des actions de la zone euro calculé par Stoxx Limited et regroupe les 300 premières capitalisations de la zone euro. Cet indice est disponible sur le site www.stoxx.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Stoxx Ltd, l'administrateur de l'indice de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence Euro Stoxx ® DR, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

- L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

Le portefeuille du FCP est géré en référence à l'indice de référence.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de R-co 4Change Equity Euro est en permanence investi et exposé à hauteur de 90% au moins dans des actions de la zone euro. Pour le solde le FCP pourra investir dans des produits de taux ainsi que dans des OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement.

Le processus de sélection des valeurs, en cohérence avec l'univers d'investissement, (i) suit des règles de gestion internes formalisées, (ii) intègre une analyse des sociétés sous leurs aspects

Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et (iii) respecte un ensemble de règles d'exclusion ISR discriminantes, telles que décrites dans ce prospectus.

L'allocation globale est la suivante :

- entre 90 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la zone euro,
- entre 0 et 10% de l'actif net en produits de taux ou convertibles (zone euro) émis par des Etats ou de signature privée et de qualité « investment grade » ou non, et de tout type d'échéance. Ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif de rémunération plus élevé que le monétaire euro des actifs en attente d'opportunité d'investissement sur les actions.
- entre 0 et 10% en :
 - o dépôts,
 - o des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen et FIA de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM et FIA du groupe Rothschild & Co).

En outre, dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM, l'OPCVM peut intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, indices, change à terme, marché des futures et options sur actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions). Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et/ou l'exposer sur des instruments de taux, des indices ou des actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110%.

D'autre part, le FCP pourra être exposé à des titres de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations) à hauteur de 20% de son actif net ainsi qu'à des titres émis dans des pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition aux risques de marchés d'actions et de change hors zone euro est accessoire ou inférieure à 10%.

- Critères de sélection des titres :

Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à différents niveaux dans notre processus d'investissement.

En complément de la Politique ESG de la société de gestion disponible sur notre site internet : <https://am.eu.rothschildandco.com>

- (i) ces résultats participent à la définition de l'univers d'investissement éligible : celle-ci s'appuie sur des règles et des mécanismes d'exclusion relatifs aux critères ESG ;
- (ii) et contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique et de l'analyse fondamentale.

La part des émetteurs analysés sur la base des critères ESG dans le portefeuille, sera durablement supérieure à 90% de l'actif net, hors titres de créances et liquidités détenues à titre accessoire.

Etape 1 : Définition de l'univers d'investissement éligible

La définition de l'univers d'investissement actions éligible repose sur le respect de certains principes fondamentaux et de critères ESG, appliqués de manière simultanée :

- **L'exclusion de sociétés qui ne respecteraient pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.**
- **L'exclusion de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du Groupe Rothschild & Co.**
- **De manière générale, la note du portefeuille sera durablement supérieure à la note de l'univers d'investissement initial, calculée après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées sur la base des critères ESG** (indice actions de la zone euro : EURO STOXX Total Market). Les titres d'actions de l'univers d'investissement du FCP font l'objet au préalable d'une étude de leur profil ESG. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de l'indicateur composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur retenu soit un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.

Cet objectif d'amélioration de note ESG repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research qui prend en compte dans l'analyse des piliers E, S et G les éléments suivants :

- Pilier Environnemental : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/aux risques spécifiques liés à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre (risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, etc).
- Pilier Social : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre (formation des salariés, sécurité des produits, etc).
- Pilier Gouvernance : étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance (ex : politique anti-corruption, etc.).

MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note). La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux de durabilité, en ligne avec notre volonté d'intégrer ces enjeux dans nos analyses de convexité. La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques ; elle repose notamment sur :

- Des données macro-économiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des Etablissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.
- En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur : MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son business model, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class », telle que définit ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10/10).

- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés. Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

L'approche Best-in-class privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG) qui ont été utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant).

Nous nous réservons le droit de noter nous-même les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse qui soit comparable.

Etape 2 : Processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement éligible

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 -
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.) ;
Et une analyse qualitative des critères ESG : Le pôle ESG et analyse financière, ainsi que les équipes de gestion s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des opportunités et risques de durabilité spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse et sur la recherche MSCI ESG Research. Nous nous appuyons notamment sur les rapports annuels de durabilité et RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés

que nous rencontrons, des notes spécialisées d'analystes financiers et des rapports d'ONG, de la recherche académique spécialisée ou de base de données en libre accès telles que les analyses réalisés par les initiatives Science Based Target (SBTi), Transition Pathway (TPI) ou encore Carbon Disclosure Project, pour intégrer au mieux les critères ESG dans nos analyses de convexité. En cas d'émergence d'une controverse, nous nous efforçons de contacter la société dans un délai raisonnable et pouvons être amenés à revoir notre thèse d'investissement.

L'essentiel de la valeur ajoutée de notre processus repose donc sur une approche « bottom-up », basée sur l'analyse fondamentale des sociétés, pour apprécier si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées.

L'allocation sectorielle est la résultante d'une confrontation entre analyses « bottom-up » et « top-down ».

- Une dimension « top-down » permet d'intégrer à l'analyse fondamentale un certain nombre de paramètres influant sur les perspectives de rentabilité pour les différents secteurs : taux d'intérêt, cours des devises, évolution de la demande, etc. Elle permet d'identifier et d'assumer les risques issus de l'analyse « bottom-up ».

L'utilisation de la poche de 10% maximum en instruments monétaires et assimilés correspondra à des liquidités en attente d'investissements.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le FCP promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utilises/>

2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

➤ **Actions** : 90-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira sur le marché des actions de la zone euro. La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action est comprise entre 90 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la zone euro appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 20% maximum de petites capitalisations, incluant les micro capitalisations). Dans la limite de 10%, le FCP pourra investir dans des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne dont éventuellement des pays de la zone Europe de l'est.

➤ **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Produits de taux ou convertibles** : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira dans des titres de créances négociables, tels que notamment titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper. Ces investissements en produits de taux de tout type d'échéance correspondent à un objectif principal de gestion de trésorerie et secondaire de diversification grâce aux investissements en obligations convertibles. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Aucun critère de qualité de signature n'est retenu.

➤ **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement** : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ne pouvant investir plus de 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- des parts ou actions de FIA de droit français ou européens, ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition qu'ils respectent les quatre critères fixés par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier ;

- des parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

Ces OPC seront notamment classifiés OPC « monétaire de la zone euro ».

Ces investissements ont pour objectif principal le placement des liquidités, l'exposition du portefeuille sur les OPC spécialisés en petites et moyennes valeurs européennes, en obligations convertibles et en actions de la zone Europe de l'Est.

Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

	Actions	Produits de taux ou convertibles	Parts ou actions d'OPCVM, ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	90-100 %	0-10 %	0-10 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0-10 %	0-10 %	0-10 %
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action à titre d'exposition et de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des instruments de taux, des indices ou des actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110%.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, indices, change à terme marché des futures et options sur actions ou indices.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique du FCP.

Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, leur utilisation revêt un caractère provisoire, notamment pour répondre à un fort mouvement de passif, et concerne des sous-jacents analysés au regard de critères ESG.

En ce qui concerne l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille.

Pour les instruments de gré à gré, la qualité ESG des contreparties est préalablement étudiée. L'étude de la qualité ESG des contreparties repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research.

L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille :

-Le ratio de couverture d'analyse ESG (90%) sera respecté pour l'ensemble du portefeuille y compris les dérivés d'exposition et de couverture.

-En exposition, le gestionnaire utilisera des dérivés sur indices ou « single names » ayant fait l'objet d'une analyse ESG, ou dérivés sur panier dont les sous-jacents auront été analysés sous l'angle ESG.

-Pour l'ensemble des instruments de gré à gré, la contrepartie fera l'objet d'une analyse ESG.

4. Titres intégrant des dérivés :

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 10% de l'actif net (Bons de souscriptions, autocall, warrants, ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 110%.

En particulier le gérant investira dans des bons de souscriptions et des warrants.

5. Dépôts :

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif net du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

6. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. »

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

1- Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le FCP étant en permanence investi et exposé à plus de 90% sur le marché des actions de la zone euro. Plus précisément le FCP peut connaître :

- un risque lié aux investissements en actions,

- un risque lié aux investissements et/ou expositions dans des sociétés de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations) dans la limite de 20% maximum,
- un risque de volatilité liée à l'investissement sur les marchés actions de la zone euro,
- un risque de liquidités lié aux investissements et/ou expositions sur les marchés hors OCDE (y compris les pays émergents) dans la limite de 10% maximum,

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- 2- Risque en capital : Il existe un risque en capital, le FCP n'intégrant aucune garantie en capital ;
- 3- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du fonds pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluation sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.
- 4- Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- 5- Risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs, aux objectifs de l'investisseur (en précisant que ce dernier risque dépend de la composition du portefeuille de l'investisseur);
- 6- Risque de crédit : risque de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap) ou d'un émetteur de toutes zones géographiques présent en portefeuille. La répartition géographique (notamment Europe et Etats-Unis) du risque de crédit des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Ainsi, en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. Ce risque sera d'autant plus important que le fonds pourra investir à hauteur de 10% maximum dans des titres hauts rendements, présentant des caractères spéculatifs et dans des titres non notés.
- 7- Risque de change : le porteur pourra être exposé à un risque de change de 10 % maximum. Ainsi, une hausse de l'euro pourra entraîner une baisse de la Valeur liquidative du fonds.
- 8- Risque de taux : Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Cet investissement est limité à 10% de l'actif net.
- 9- Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de

contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

Garantie ou protection : Néant

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de la zone Euro..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Parts	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Décimalisation	Montant minimum de souscription initiale
C	FR0010784330	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Dix-millièmes de part	1 part
M	FR0013371838	Capitalisation	EUR	Parts réservées aux FCPE, aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe Rothschild & Co	Dix-millièmes de part	1 000 Euros VL d'origine : 1 000 Euros

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

Le FCP dispose de deux catégories de parts : les parts C et M. Ces deux catégories de parts supportent des frais de gestion différents, ont une valeur nominale différente et diffèrent également du point de vue du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co 4Change Equity Euro C	18,29 %	18,55 %
R-co 4Change Equity Euro M	20,07 %	18,55 %

Note : Les performances de R-co 4Change Equity Euro sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023 R Co 4 Change Equity Euro affiche une performance nette de 18.29%, surperformant son indice de référence de 0,26%.*

La poursuite de la hausse des taux n'a pas empêché les marchés actions de poursuivre leur progression sur la première partie de l'année 2023. Cette progression n'a été que momentanément ralentie par la crise bancaire qui touchait SVB aux Etats Unis et Crédit Suisse en Europe. L'impact de la hausse des taux met du temps à se diffuser à l'économie, et c'est bien la croissance économique américaine qui explique la performance des marchés. La bonne tenue des chiffres de l'emploi et les chiffres impressionnants de consommation aux US (qui s'expliquent en partie par la consommation de l'épargne accumulée lors du COVID) combinés aux effets bénéfiques de l'IRA ont conduit les économistes à réviser à la hausse le niveau de croissance qui était attendue quasiment nulle en début d'année. En Europe, la donne est un peu différente. Si le taux de chômage reste faible, la consommation et l'investissement marquent le pas. Le basculement des indicateurs avancés en territoire de contraction et la poursuite du resserrement des conditions de crédit ont fini par peser sur les marchés à partir du milieu de l'été. Par la suite, la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique a sonné la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Ceci s'est traduit par un rally de fin d'année spectaculaire permettant aux indices de clôturer sur leurs points hauts de l'année.

Au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificent 7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%.

Mais l'élément marquant de l'exercice aura été encore une fois l'évolution des taux sur la période et surtout leur volatilité. En effet le taux 10 ans américain clôture au niveau de début d'année après avoir touché un pic à 5% mi-octobre, alors que le bund clôturait, lui, en repli de 54 bp à 2.02%. Ceci reflète les fortes baisses anticipées par les investisseurs en lien avec la baisse de l'inflation. Ainsi, alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les investisseurs en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause en décembre grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine.

Ce mouvement de baisse des taux a favorisé le style croissance qui surperforme le style value en zone euro de 3.6% sur la période. Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Dans ce contexte, entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, le fonds a réalisé une performance de 18,3%, sous-performant légèrement son indice de référence. Cette sous-performance s'explique principalement par un effet d'allocation négatif, lié à la surexposition sur le secteur de l'alimentation- boissons et à l'approche prudente qui nous avait conduit à constituer une poche de liquidités dans le portefeuille. En effet, afin de naviguer au mieux dans le cycle économique, et alors que l'impact de la hausse des taux tardait à se matérialiser dans les résultats des entreprises, nous avons réduit le pilier cyclique du fonds au printemps et renforcé le pilier défensif. Cela s'est traduit par l'allègement de titres cycliques (Technip Energies, L'Oréal, ASML, Inditex et Total énergies) ainsi que de titres ayant profités de la hausse des taux (Intesa). En parallèle nous avons renforcé le pilier défensif en constituant en renforçant nos positions sur Henkel, Sanofi et AB Inbev. Par ailleurs pour nous avons également initié une position sur Vonovia dans le secteur Immobilier, secteur particulièrement impacté par la hausse rapide des taux d'intérêt et qui affiche une décote historique par rapport à la valorisation (réalisée par des experts) de ses actifs immobiliers.

L'anticipation de baisse des taux par le marché en 2024 a permis aux marchés de fortement rebondir sur le dernier trimestre 2023. Toute remise en cause de l'anticipation de l'ampleur de ces assouplissements pourrait entraîner une certaine volatilité sur les marchés.

*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FIA.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2023

- Baisse des frais d'entrée à 3% (au lieu de 4,5%) pour la part C et suppression des frais de sortie

1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

4 décembre 2023

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :
 - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel
 - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.
- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	1 419 648,35
LVMH	487 886,25
SYENSQO SA	295 920,00
VONOVIA SE	237 414,18

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	1 320 252,14

L'OREAL	576 227,02
INTESA SANPAOLO	524 423,52
TECHNIP ENERGIES	482 012,05

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0

- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 94,29 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

En particulier, et en complément de ce qui précède, le produit financier promeut d'autres caractéristiques environnementales, sociales et/ ou de bonne gouvernance sur des thématiques plus spécifiques : l'intensité

carbone, la consommation d'eau, les controverses liées à la sécurité de l'information et des données, les politiques détaillées contre la corruption et les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	8,48	8,27
Note E (/10)	7,45	7,38
Note S (/10)	5,8	6
Note G (/10)	6,3	6,1
Femmes au conseil d'administration (%)	43%	43%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	59	93
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	66%	64%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	13%	15%
Part verte (%)	9%	N/A

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 94,29% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 87,47% ont contribué à un objectif environnemental, et 87,40% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 4,89%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, et directement en lien avec la stratégie d'investissement, le produit financier considère :

- Emissions liées à l'eau (PAI Climat 8)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	855,4	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	142,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	8 446,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	997,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	9 444,0	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	44,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	7,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	441,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	52,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	493,3	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	723,6	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,3	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	52,9	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	3,9	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,4	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	3,3	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	24,8	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des	0,0	%

Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales		
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,7	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	11,4	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	44,3	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,8	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	13,9	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,1	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

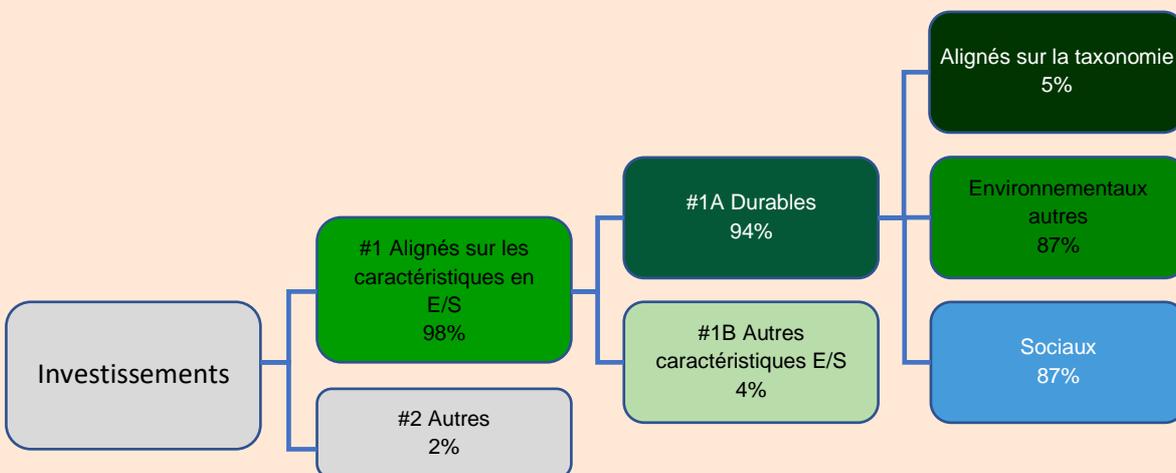
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	6,20 %	Pays-Bas
Sanofi SA	Santé	5,21 %	France
SAP SE	Technologie	4,44 %	Allemagne
Siemens AG	Industrie	3,91 %	Allemagne
L'Oreal SA	Biens de consommation	3,81 %	France
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitt	Biens de consommation	3,57 %	France
RMM Court Terme C	-	3,43 %	Europe
AXA SA	Finance	3,41 %	France
Schneider Electric SE	Industrie	3,23 %	France
Danone SA	Biens de consommation	3,18 %	France
BNP Paribas SA	Finance	3,12 %	France
TotalEnergies SE	Energie - Produits de base	3,09 %	France
Assicurazioni Generali SpA	Finance	2,88 %	Italie
Enel SpA	Télécoms - Services publics	2,59 %	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Biens de consommation	20,23 %
Finance	18,61 %
Technologie	15,78 %
Industrie	15,65 %
Télécoms - Services publics	9,78 %
Energie - Produits de base	7,72 %
Santé	5,21 %
Services	3,68 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

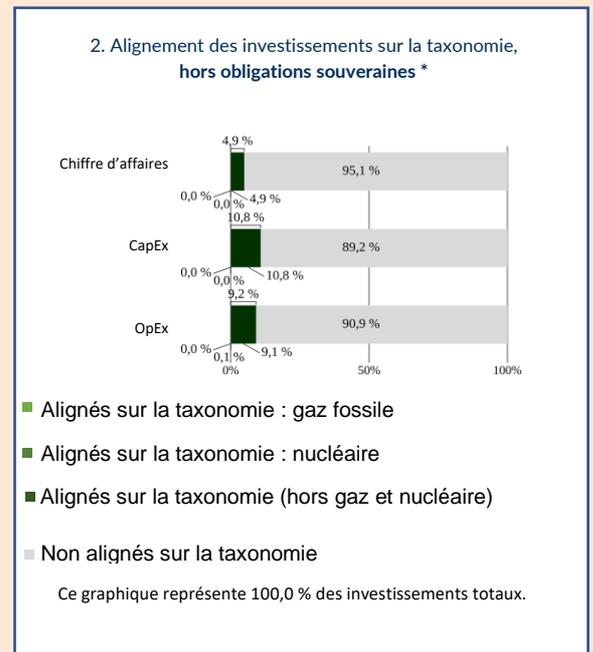
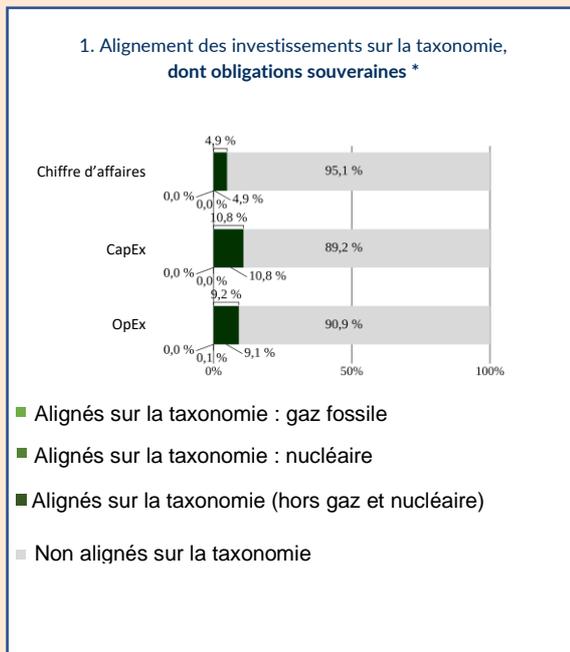
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et de 3,71% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 4,89%.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 87,47% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 87,40% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

En ligne avec les exigences du label ISR, le fonds dispose d'un rapport de vote dédié.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



R-co 4Change Equity Euro C

FCP Actions Zone Euro


SFDR
 Article **8**
PAYS D'ENREGISTREMENT  **FR**

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

R-co 4Change Equity Euro est un FCP investi sur l'ensemble des marchés d'actions de la zone euro en mettant en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable. L'allocation sectorielle est obtenue à partir du scénario macro-économique anticipé et après examen des valorisations respectives des différents secteurs. Les titres sont retenus à l'issue de l'analyse des critères de croissance de la société, puis au vu de leur valorisation relative par rapport aux sociétés du même secteur d'activité. A partir du 31/12/2012, les indices composant le benchmark sont dividendes réinvestis.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS


AU 29/12/2023

 ISIN
FR0010784330
 Valeur liquidative
280,47 €
 Actifs sous gestion
19,44 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3,36	18,29	18,29	32,58	43,44	48,08
Indice	3,24	18,55	18,55	27,54	61,24	89,54
Ecart Relatif	0,12	-0,26	-0,26	5,04	-17,80	-41,46

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-10,38	25,06	-8,88	18,73	-16,51
Indice	-12,31	22,67	0,25	26,11	-12,72
Ecart Relatif	1,92	2,39	-9,13	-7,38	-3,78

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	9,88	7,49	4,00
Indice	8,46	10,03	6,60
Ecart Relatif	1,41	-2,55	-2,60

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	15,07	17,34	23,23
Volatilité Indice (%)	14,83	15,94	20,28
Ratio de Sharpe*	1,01	0,52	0,30
Tracking error (%)	3,12	5,26	6,12
Ratio d'information	-0,45	0,18	-0,39
Bêta	0,99	1,03	1,11

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

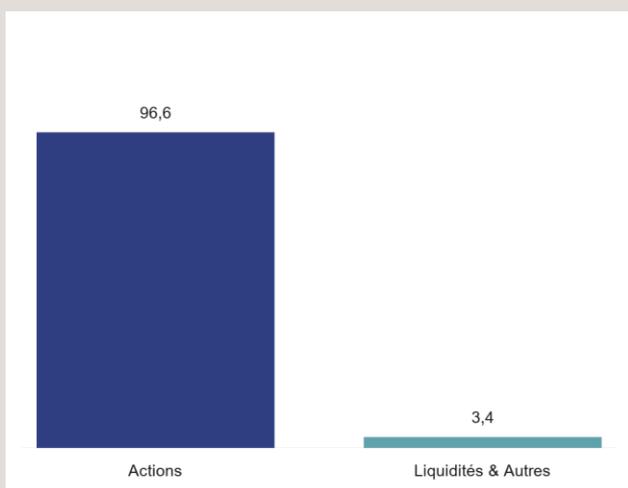
PRINCIPALES POSITIONS (%)

Nombre total de titres	48
Libellé	%
ASML Holding NV	6,2
Sanofi SA	5,2
SAP SE	4,4
Siemens AG	3,9
L'Oreal SA	3,8
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitt	3,6
AXA SA	3,4
Schneider Electric SE	3,2
Danone SA	3,2
BNP Paribas SA	3,1

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

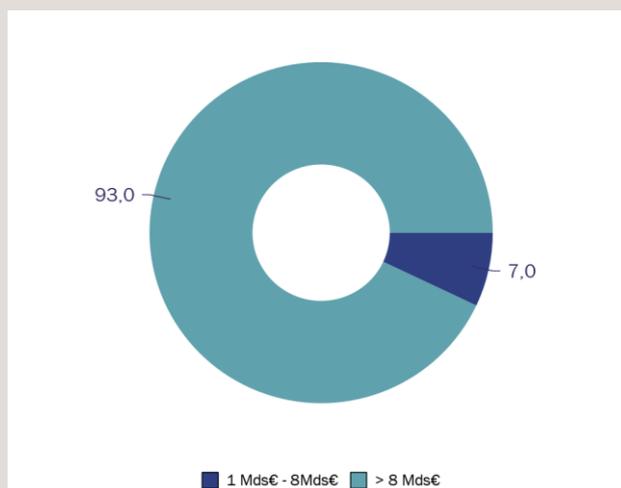
Achats	Secteur
Pas de mouvement d'achat	
Ventes	Secteur
Pas de mouvement de vente	

EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)

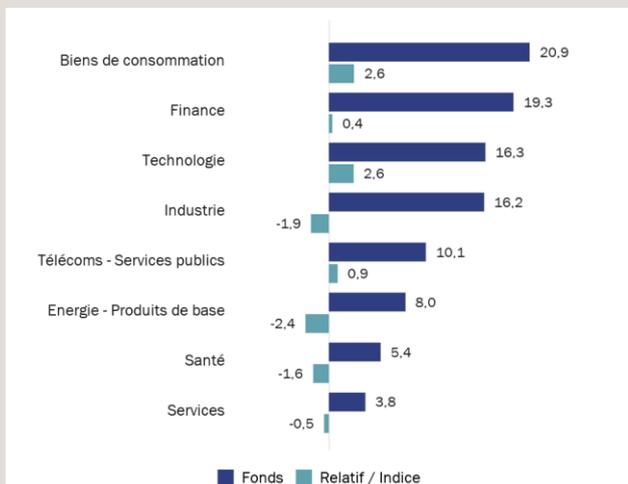


NB : Poche Liquidités & Autres comprenant le retraitement des dérivés

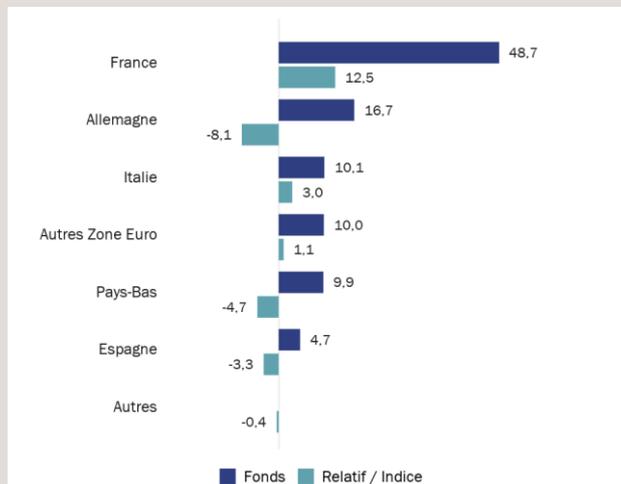
RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION (%)



EXPOSITION PAR SECTEUR (%)



EXPOSITION PAR PAYS (%)

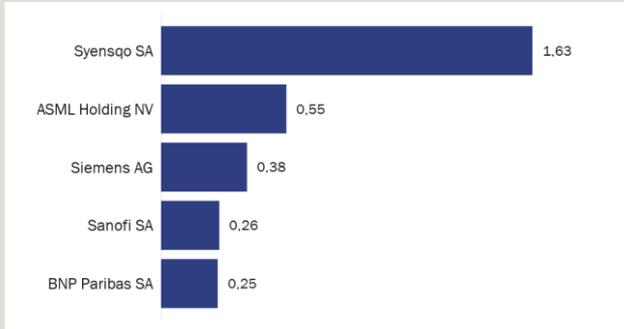


Source : Rothschild & Co Asset Management

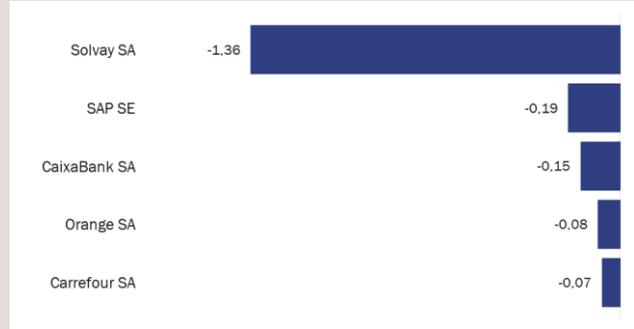


Analyse des performances

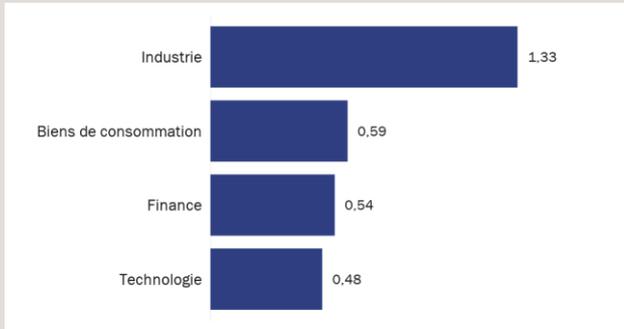
PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



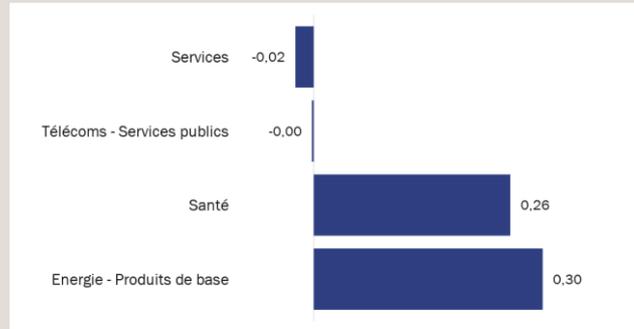
DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management



Caractéristiques

Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	Actions des pays de la zone euro
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	28/08/2009
Date 1ère VL	06/03/1998
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	Euro Stoxx® NR

Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Anthony BAILLY / Vincent IMENEURAE

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible				A risque plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7
Rendement potentiellement plus faible				Rendement potentiellement plus élevé		

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	1,495% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	1,5%
Commission de surperformance	Néant

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	8,48	AA
Univers de gestion	7,75	AA

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

	Taux de couverture
Taux de couverture	98%
Nombre de titres détenus	48
Nombre de titres notés	47

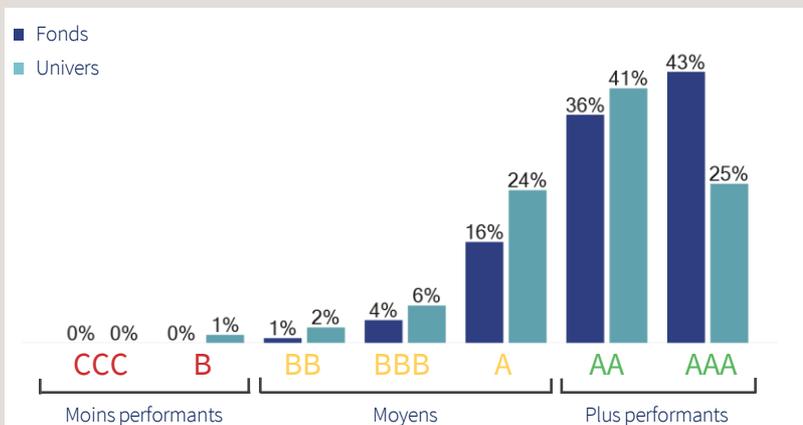
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,45	5,77	6,27
Univers de gestion	7,05	5,51	6,19

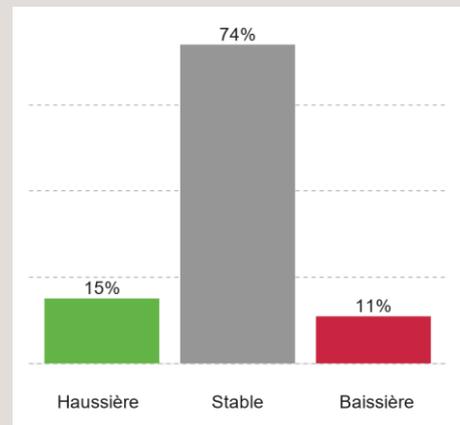
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	43%
Univers de gestion	41%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	20,2%	-	-	-	3,9%	-	8,0%	48,9%	39,3%
Energie	4,6%	-	-	-	-	-	20,6%	66,9%	12,5%
Financières	18,6%	-	-	-	-	-	15,3%	40,2%	44,5%
Industrie	15,6%	-	-	-	-	9,8%	9,6%	52,3%	28,3%
Matériaux de base	3,1%	51,5%	-	-	-	-	15,2%	-	33,3%
Santé	5,2%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Services aux collectivités	4,4%	-	-	-	-	-	-	-	100,0%
Services aux consommateurs	3,7%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Technologie	15,8%	-	-	-	-	-	13,0%	-	87,0%
Télécommunications	5,4%	-	-	-	-	38,5%	22,6%	-	38,9%
OPCVM	3,4%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires
Fonds	59
Univers de gestion	123
Ecart Relatif	-64
Taux de couverture	97%
Part verte	9%

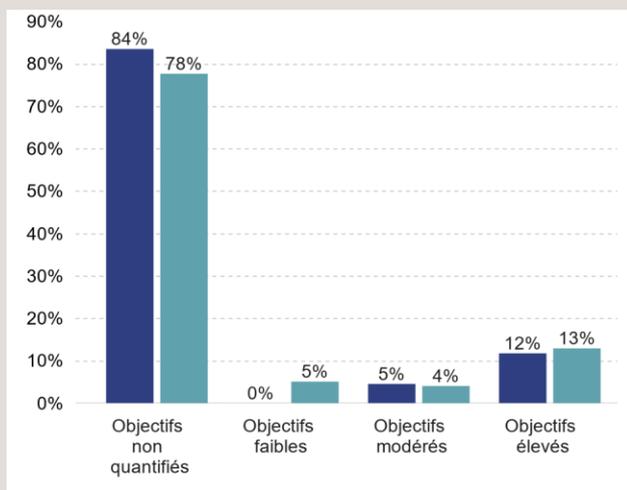
PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	4,5%	900,3	33%
Industrie	15,9%	863,8	20%
Energie	4,7%	461,8	13%
Top 3	25,0%	2 225,9	66%

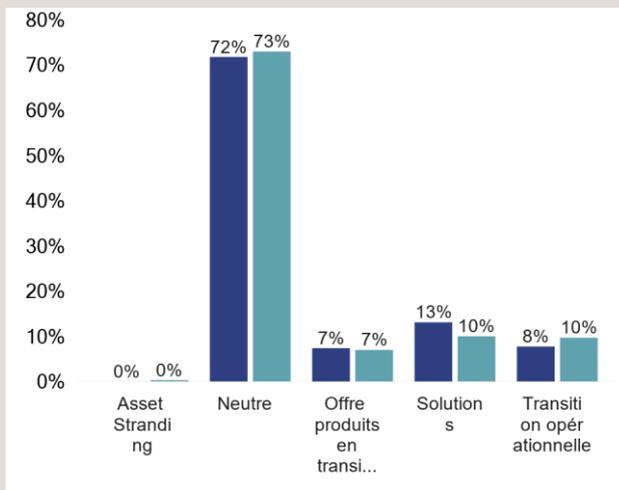
PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
ENEL SPA	2,6%	AAA	9,1	7,5	57,1	420,8	18,7%
ENERGIAS DE PORTUGAL SA	1,8%	AAA	9,4	8,5	9,9	479,4	14,8%
WIENERBERGERAG	1,2%	AAA	7,9	8,0	2,9	587,4	12,1%
TOTALENERGIES SE	3,1%	AA	6,5	7,6	39,0	155,7	8,2%
Solvay SA	0,5%	A	6,1	7,9	10,8	640,9	5,1%
Top 5	9,3%				119,7	2 284,3	58,9%

RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR CATÉGORIES D'OBJECTIFS



RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR CATÉGORIE DE TRANSITION

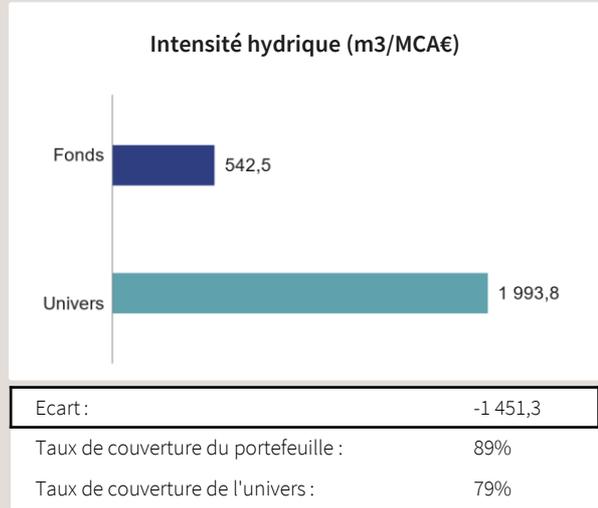
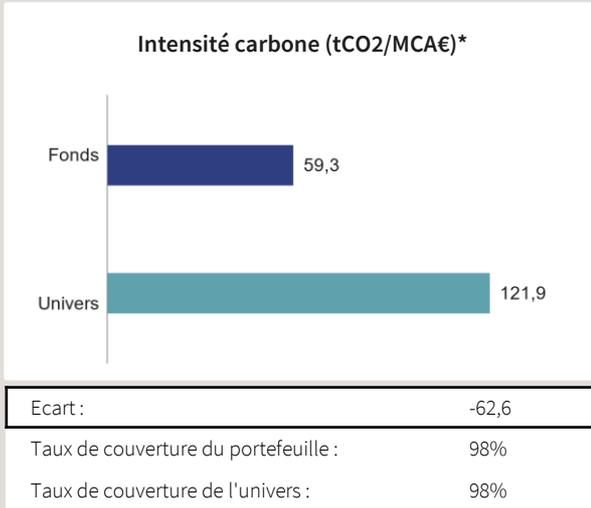


	Fonds	Univers de gestion
Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone	89,8%	59,8%
Score de transition vers une économie bas carbone*	7,11	5,22

*Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

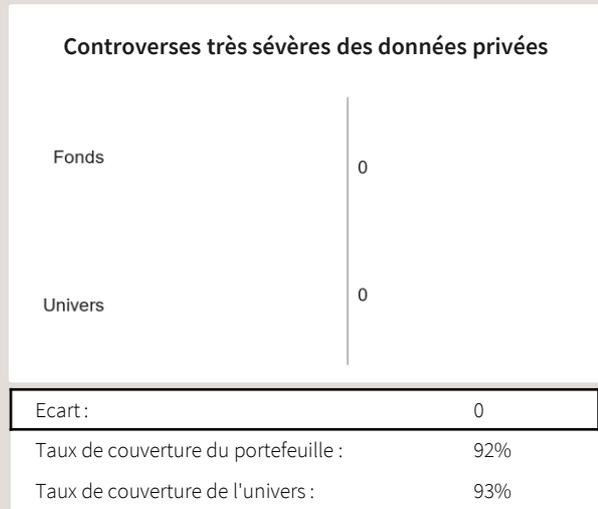
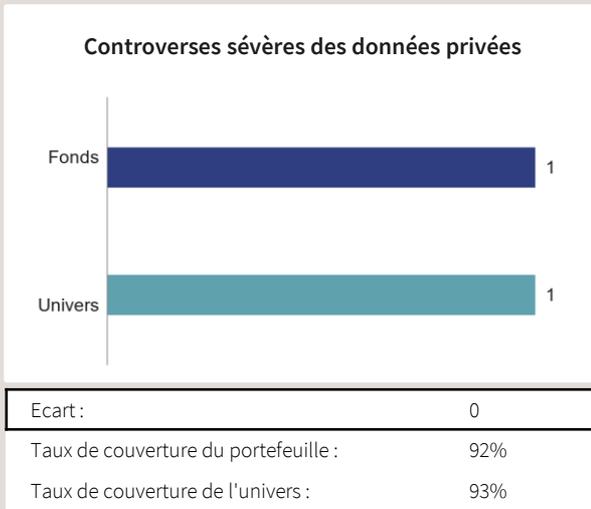
Key Performance Indicator (KPI), outil de suivi de notre volonté de transition

Thème Environnemental



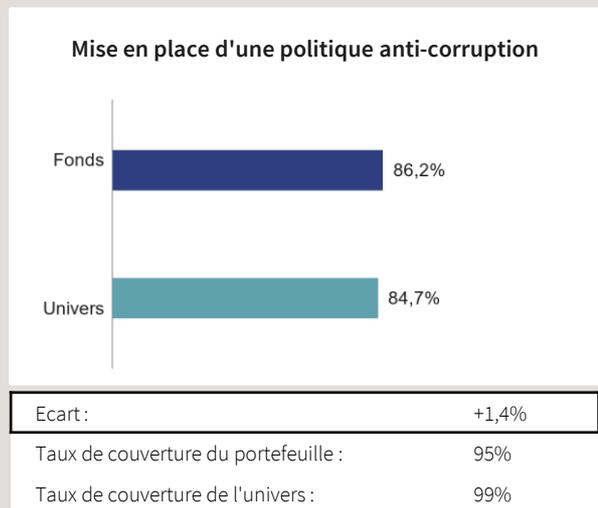
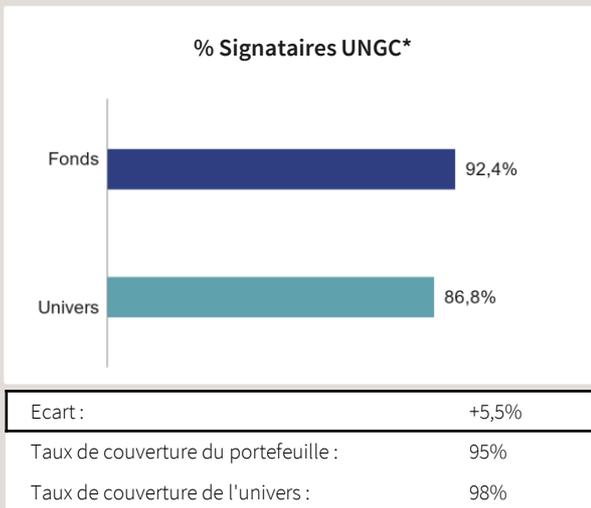
E

Thème Social



S

Thème Gouvernance



G

* Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur ces indicateurs



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



R-co 4change Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

R-co 4change Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co 4change Equity Euro et en application des dispositions prévues par l'article L214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 09 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 1691 R-co 4Change Equity Euro

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	

0 - Actions & Valeurs assimilées

Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché réglementé

Actions & valeurs ass. ng. sur un marché regl. ou as

DEVISE VALEUR : EUR EURO

NL0000235190 AIRBUS SE		2,129.	P EUR	57.6939	M 29/12/23	139.78	T	122,830.30	297,591.62	0.00	174,761.32	1.53
FR0010220475 ALSTOM		23,930.	P EUR	24.6248	M 29/12/23	12.18	T	589,272.16	291,467.40	0.00	-297,804.76	1.50
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP		4,623.	P EUR	60.2378	M 29/12/23	64.88	T	278,479.21	299,940.24	0.00	21,461.03	1.54
FR0004125920 AMUNDI		3,295.	P EUR	58.4603	M 29/12/23	61.6	T	192,626.76	202,972.00	0.00	10,345.24	1.04
BE0974293251 ANHE BUSC INBE SA/NV		8,346.	P EUR	50.2055	M 29/12/23	58.42	T	419,014.69	487,573.32	0.00	68,558.63	2.51
NL0010273215 ASML HOLDING NV		1,768.	P EUR	567.9198	M 29/12/23	681.7	T	1,004,082.15	1,205,245.60	0.00	201,163.45	6.20
FR0000120628 AXA		22,456.	P EUR	20.4038	M 29/12/23	29.49	T	458,188.41	662,227.44	0.00	204,039.03	3.41
FR0000131104 BNP PARIBAS		9,683.	P EUR	47.3685	M 29/12/23	62.59	T	458,669.38	606,058.97	0.00	147,389.59	3.12
ES0140609019 CAIXABANK		68,350.	P EUR	3.3186	M 29/12/23	3.726	T	226,823.30	254,672.10	0.00	27,848.80	1.31
FR0000125338 CAPGEMINI SE		2,106.	P EUR	106.2521	M 29/12/23	188.75	T	223,766.89	397,507.50	0.00	173,740.61	2.05
FR0000120172 CARREFOUR		15,521.	P EUR	16.5674	M 29/12/23	16.565	T	257,142.58	257,105.37	0.00	-37.21	1.32
FR0000120644 DANONE		10,548.	P EUR	56.1274	M 29/12/23	58.68	T	592,031.64	618,956.64	0.00	26,925.00	3.18
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM		18,554.	P EUR	15.4726	M 29/12/23	21.75	T	287,078.04	403,549.50	0.00	116,471.46	2.08
PTEDPOAM0009 EDP NOM		76,717.	P EUR	4.8313	M 29/12/23	4.555	T	370,644.61	349,445.94	0.00	-21,198.67	1.80
FR0000130452 EIFFAGE		2,572.	P EUR	76.428	M 29/12/23	97.02	T	196,572.76	249,535.44	0.00	52,962.68	1.28
IT0003128367 ENEL SPA		74,741.	P EUR	4.8715	M 29/12/23	6.73	T	364,098.62	503,006.93	0.00	138,908.31	2.59
IT0003132476 ENI SPA		12,081.	P EUR	13.7528	M 29/12/23	15.348	T	166,148.13	185,419.19	0.00	19,271.06	0.95
IT0000062072 GENERALI ASSIC		29,255.	P EUR	16.0636	M 29/12/23	19.105	T	469,941.32	558,916.78	0.00	88,975.46	2.88
DE0006048432 HENKEL AG & CO PREF		5,148.	P EUR	74.3521	M 29/12/23	72.86	T	382,764.50	375,083.28	0.00	-7,681.22	1.93
ES0148396007 INDI TEX		8,522.	P EUR	21.4987	M 29/12/23	39.43	T	183,212.28	336,022.46	0.00	152,810.18	1.73
IT0000072618 INTESA SANPAOLO		119,979.	P EUR	1.9585	M 29/12/23	2.6435	T	234,981.45	317,164.49	0.00	82,183.04	1.63
FR0000121485 KERING		932.	P EUR	576.7607	M 29/12/23	399.	T	537,540.94	371,868.00	0.00	-165,672.94	1.91
NL0000009082 KONINKLIJKE KPN NV		66,310.	P EUR	3.3366	M 29/12/23	3.118	T	221,247.61	206,754.58	0.00	-14,493.03	1.06
FR0000120321 L'OREAL		1,645.	P EUR	214.4655	M 29/12/23	450.65	T	352,795.69	741,319.25	0.00	388,523.56	3.81
FR0000121014 LVMH		945.	P EUR	712.925	M 29/12/23	733.6	T	673,714.09	693,252.00	0.00	19,537.91	3.57
DE0007100000 MERCEDES BENZ GR		5,003.	P EUR	55.1383	M 29/12/23	62.55	T	275,856.68	312,937.65	0.00	37,080.97	1.61
FI0009000681 NOKIA (AB) OY		65,640.	P EUR	4.3927	M 29/12/23	3.064	T	288,333.67	201,120.96	0.00	-87,212.71	1.03
FR0000133308 ORANGE		22,929.	P EUR	11.7589	M 29/12/23	10.304	T	269,619.64	236,260.42	0.00	-33,359.22	1.22
DE000PSM7770 PROSIEBEN SAT.1 MEDI		21,938.	P EUR	17.268	M 29/12/23	5.534	T	378,826.30	121,404.89	0.00	-257,421.41	0.62
FR0000125007 SAINT-GOBAIN		4,370.	P EUR	36.9477	M 29/12/23	66.66	T	161,461.58	291,304.20	0.00	129,842.62	1.50
FR0000120578 SANOFI		11,287.	P EUR	78.7539	M 29/12/23	89.76	T	888,894.99	1,013,121.12	0.00	124,226.13	5.21
DE0007164600 SAP SE		6,181.	P EUR	110.292	M 29/12/23	139.48	T	681,714.62	862,125.88	0.00	180,411.26	4.44
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTR		3,453.	P EUR	127.7733	M 29/12/23	181.78	T	441,201.28	627,686.34	0.00	186,485.06	3.23
DE0007236101 SIEMENS AG-REG		4,475.	P EUR	108.5911	M 29/12/23	169.92	T	485,945.28	760,392.00	0.00	274,446.72	3.91
NL0011821392 SIGNIFY NV		9,560.	P EUR	34.3198	M 29/12/23	30.32	T	328,097.71	289,859.20	0.00	-38,238.51	1.49
FR0000130809 SOCIETE GENERALE SA		16,155.	P EUR	27.1302	M 29/12/23	24.025	T	438,287.89	388,123.88	0.00	-50,164.01	2.00
BE0003470755 SOLVAY		3,288.	P EUR	80.9323	M 29/12/23	27.73	T	266,105.41	91,176.24	0.00	-174,929.17	0.47
NL0015000109 STELLANTIS NV		7,193.	P EUR	9.2415	M 29/12/23	21.145	T	66,474.23	152,095.99	0.00	85,621.76	0.78
NL0000226223 STMICROELECTRONI		6,671.	P EUR	19.6882	M 29/12/23	45.245	T	131,339.78	301,829.40	0.00	170,489.62	1.55
FI0009005961 STORA ENSO AB		15,984.	P EUR	12.6885	M 29/12/23	12.525	T	202,813.51	200,199.60	0.00	-2,613.91	1.03
BE0974464977 SYENSQO SA		3,288.	P EUR	90.	M 29/12/23	94.26	T	295,920.00	309,926.88	0.00	14,006.88	1.59
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES		5,309.	P EUR	11.7537	M 29/12/23	21.16	T	62,400.37	112,338.44	0.00	49,938.07	0.58
FR0000120271 TOTAENERGIES SE		9,762.	P EUR	37.4603	M 29/12/23	61.6	T	365,687.85	601,339.20	0.00	235,651.35	3.09

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 1691 R-co 4Change Equity Euro

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P. R. U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET		
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<----- PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL			
IT0005239360 UNICREDIT SPA			13,389.		P EUR	13.3181	M	29/12/23	24.565	T	178,316.49	328,900.79	0.00	150,584.30	1.69		
FR0013176526 VALEO SA			12,891.		P EUR	24.0997	M	29/12/23	13.915	T	310,669.66	179,378.27	0.00	-131,291.39	0.92		
DE000A1ML7J1 VONOVIA SE			10,422.		P EUR	22.66	M	29/12/23	28.54	T	236,162.52	297,443.88	0.00	61,281.36	1.53		
AT0000831706 WIENERBERGER AG			7,752.		P EUR	21.6982	M	29/12/23	30.22	T	168,204.09	234,265.44	0.00	66,061.35	1.21		
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																	
											CUMUL (EUR)		16,186,001.06	18,785,886.71	0.00	2,599,885.65	96.65

III - Titres d'OPCVM

OPCVM européens coordonnés et assimilables

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0007442496 RMM COURT TERME C			165.		P EUR	3966.6415	M	29/12/23	4043.62	5	654,495.85	667,197.30	0.00	12,701.45	3.43
--------------------------------	--	--	------	--	-------	-----------	---	----------	---------	---	------------	------------	------	-----------	------

VIII - TRESORERIE

Dettes et créances

Frais de gestion

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe		-16,226.56		EUR	1.		29/12/23	1.		-16,226.56	-16,226.56	0.00	0.00	-0.08
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe		-4.47		EUR	1.		29/12/23	1.		-4.47	-4.47	0.00	0.00	0.00

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR)

-16,231.03

-16,231.03

0.00

0.00 -0.08

Disponibilités

Avoirs en france

DEVISE VALEUR : EUR EURO

BORCEUR	ROTHSCHILD MM		401.2		EUR	1.		29/12/23	1.		401.20	401.20	0.00	0.00	0.00
---------	---------------	--	-------	--	-----	----	--	----------	----	--	--------	--------	------	------	------

VIII - TRESORERIE

CUMUL (EUR)

-15,829.83

-15,829.83

0.00

0.00 -0.08

PORTEFEUILLE : R-co 4Change Equity Euro (1691)

(EUR)

16,824,667.08

19,437,254.18

0.00

2,612,587.10 100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock adm principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 1691 R-co 4Change Equity Euro

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 19,453,084.01

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 563.65 EUR

Frais de Gest. Fixe : 0.16 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM : 563.65 EUR

FRAIS MAXIMUM : 0.16 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010784330 R-CO SELECTION EUR C	EUR	13,760,761.55	49,063.7322	280.47	70.796656349132			293.09	267.85
C2 FR0013371838 R SELECT EURO M	EUR	5,676,492.63	3,898.7162	1,455.99	29.203343650868			1,528.78	1,455.99

Actif net total en EUR : 19,437,254.18

Precedente VL en date du 28/12/23 :

C1	R-CO SELECTION EUR C	Prec. VL :	279.97	(EUR)	Variation :	+0.179%
C2	R SELECT EURO M	Prec. VL :	1,453.36	(EUR)	Variation :	+0.181%

R-co 4change Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

R-co 4change Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP R-co 4change Equity Euro,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co 4change Equity Euro constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 453 084,01	22 665 243,99
Actions et valeurs assimilées	18 785 886,71	22 135 239,91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	18 785 886,71	22 135 239,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	667 197,30	525 564,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	667 197,30	525 564,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	4 440,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 440,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	401,20	44 033,80
Liquidités	401,20	44 033,80
TOTAL DE L'ACTIF	19 453 485,21	22 709 277,79

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 687 667,83	22 172 466,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 090 102,31	-26 341,01
Résultat de l'exercice (a,b)	659 484,04	536 186,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 437 254,18	22 682 311,92
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	4 440,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	4 440,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 440,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	16 231,03	22 525,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	16 231,03	22 525,87
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 453 485,21	22 709 277,79

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	454 200,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	958 890,51	1 033 089,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	958 890,51	1 033 089,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	156,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	156,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	958 890,51	1 032 932,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	232 454,08	343 487,25
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	726 436,43	689 445,69
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-66 952,39	-153 258,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	659 484,04	536 186,73

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013371838 - Part R-co 4Change Equity Euro M : Taux de frais maximum de 0.001% TTC.

FR0010784330 - Part R-co 4Change Equity Euro C : Taux de frais maximum de 1.495 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-co 4Change Equity Euro C	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-co 4Change Equity Euro M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	22 682 311,92	32 332 442,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 314 793,15	4 377 177,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 510 945,22	-10 646 368,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 991 097,07	2 966 630,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-661 358,20	-2 774 129,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	47 587,30	77 286,52
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-69 965,52
Frais de transactions	-66 177,07	-168 949,15
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 909 118,80	-4 080 188,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 612 587,10	703 468,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-703 468,30	-4 783 657,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 440,00	-21 020,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	-4 440,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 440,00	-16 580,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	726 436,43	689 445,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 437 254,18	22 682 311,92

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401,20	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	401,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	16 231,03
TOTAL DES DETTES		16 231,03
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 231,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part R-co 4Change Equity Euro C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 117,1087	575 400,99
Parts rachetées durant l'exercice	-28 864,7205	-7 804 111,06
Solde net des souscriptions/rachats	-26 747,6118	-7 228 710,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	49 063,7322	
Part R-co 4Change Equity Euro M		
Parts souscrites durant l'exercice	527,7162	739 392,16
Parts rachetées durant l'exercice	-511,0000	-706 834,16
Solde net des souscriptions/rachats	16,7162	32 558,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 898,7162	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part R-co 4Change Equity Euro C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-co 4Change Equity Euro M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts R-co 4Change Equity Euro C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	232 400,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-co 4Change Equity Euro M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			667 197,30
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	667 197,30
Total des titres du groupe			667 197,30

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	659 484,04	536 186,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	659 484,04	536 186,73

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	410 880,43	370 001,22
Total	410 880,43	370 001,22

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	248 603,61	166 185,51
Total	248 603,61	166 185,51

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 090 102,31	-26 341,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 090 102,31	-26 341,01

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	773 804,80	-19 807,91
Total	773 804,80	-19 807,91

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	316 297,51	-6 533,10
Total	316 297,51	-6 533,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	43 206 765,82	33 727 464,13	32 332 442,45	22 682 311,92	19 437 254,18
Parts R-co 4Change Equity Euro C en EUR					
Actif net	35 801 879,14	29 536 226,47	28 198 315,63	17 974 802,70	13 760 761,55
Nombre de titres	154 214,7174	139 617,7730	106 580,0696	75 811,3440	49 063,7322
Valeur liquidative unitaire	232,16	211,55	264,57	237,10	280,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,47	-3,32	18,21	-0,26	15,77
Capitalisation unitaire sur résultat	3,92	0,43	2,90	4,88	8,37
Parts R-co 4Change Equity Euro M en EUR					
Actif net	7 404 886,68	4 191 237,66	4 134 126,82	4 707 509,22	5 676 492,63
Nombre de titres	6 522,0000	3 991,0000	3 101,0000	3 882,0000	3 898,7162
Valeur liquidative unitaire	1 135,37	1 050,17	1 333,15	1 212,65	1 455,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,06	-16,20	91,04	-1,68	81,12
Capitalisation unitaire sur résultat	33,41	16,08	33,06	42,80	63,76

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	18 554	403 549,50	2,08
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	5 148	375 083,28	1,93
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	5 003	312 937,65	1,61
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	21 938	121 404,89	0,63
SAP SE	EUR	6 181	862 125,88	4,43
SIEMENS AG-REG	EUR	4 475	760 392,00	3,91
VONOVIA SE	EUR	10 422	297 443,88	1,53
TOTAL ALLEMAGNE			3 132 937,08	16,12
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	7 752	234 265,44	1,21
TOTAL AUTRICHE			234 265,44	1,21
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	8 346	487 573,32	2,51
SOLVAY	EUR	3 288	91 176,24	0,47
SYENSQO SA	EUR	3 288	309 926,88	1,60
TOTAL BELGIQUE			888 676,44	4,58
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 623	299 940,24	1,54
CAIXABANK S.A.	EUR	68 350	254 672,10	1,31
INDITEX	EUR	8 522	336 022,46	1,73
TOTAL ESPAGNE			890 634,80	4,58
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	65 640	201 120,96	1,03
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	15 984	200 199,60	1,03
TOTAL FINLANDE			401 320,56	2,06
FRANCE				
ALSTOM	EUR	23 930	291 467,40	1,50
AMUNDI	EUR	3 295	202 972,00	1,05
AXA	EUR	22 456	662 227,44	3,40
BNP PARIBAS	EUR	9 683	606 058,97	3,11
CAPGEMINI SE	EUR	2 106	397 507,50	2,05
CARREFOUR	EUR	15 521	257 105,37	1,32
DANONE	EUR	10 548	618 956,64	3,19
EIFFAGE	EUR	2 572	249 535,44	1,29
KERING	EUR	932	371 868,00	1,92
L'OREAL	EUR	1 645	741 319,25	3,81
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	945	693 252,00	3,57
ORANGE	EUR	22 929	236 260,42	1,22
SAINT-GOBAIN	EUR	4 370	291 304,20	1,50
SANOFI	EUR	11 287	1 013 121,12	5,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 453	627 686,34	3,23
SOCIETE GENERALE SA	EUR	16 155	388 123,88	1,99
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	5 309	112 338,44	0,58
TOTALENERGIES SE	EUR	9 762	601 339,20	3,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO SA	EUR	12 891	179 378,27	0,92
TOTAL FRANCE			8 541 821,88	43,95
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	29 255	558 916,78	2,87
ENEL SPA	EUR	74 741	503 006,93	2,59
ENI SPA	EUR	12 081	185 419,19	0,95
INTESA SANPAOLO	EUR	119 979	317 164,49	1,63
UNICREDIT SPA	EUR	13 389	328 900,79	1,70
TOTAL ITALIE			1 893 408,18	9,74
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	2 129	297 591,62	1,54
ASML HOLDING NV	EUR	1 768	1 205 245,60	6,20
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	66 310	206 754,58	1,05
SIGNIFY NV	EUR	9 560	289 859,20	1,49
STELLANTIS NV	EUR	7 193	152 095,99	0,78
TOTAL PAYS-BAS			2 151 546,99	11,06
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	76 717	349 445,94	1,80
TOTAL PORTUGAL			349 445,94	1,80
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 671	301 829,40	1,55
TOTAL SUISSE			301 829,40	1,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 785 886,71	96,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées			18 785 886,71	96,65
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RMM COURT TERME C	EUR	165	667 197,30	3,43
TOTAL FRANCE			667 197,30	3,43
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			667 197,30	3,43
TOTAL Organismes de placement collectif			667 197,30	3,43
Dettes			-16 231,03	-0,08
Comptes financiers			401,20	0,00
Actif net			19 437 254,18	100,00

Parts R-co 4Change Equity Euro M	EUR	3 898,7162	1 455,99
Parts R-co 4Change Equity Euro C	EUR	49 063,7322	280,47